

Séance du 22 juin 2020

Maguelone et ses chanoines au XIV^e siècle

Daniel LE BLÉVEC

Professeur émérite en histoire médiévale

MOTS CLES

Cathédrale, chanoine, chapitre, évêque, heures canoniales, Jean de Vissec, Maguelone, Montpellier, papauté, statuts capitulaires

RESUME

La situation insulaire et maritime de la cathédrale de Maguelone et des bâtiments canoniaux qui l'entouraient au Moyen Âge a fortement influencé le genre de vie des chanoines en charge de la célébration des offices et de l'accueil des fidèles. Jusqu'au transfert du siège de l'évêché à Montpellier en 1536, les religieux ont dû composer avec une réalité géographique contraignante. À côté des vestiges matériels encore visibles – essentiellement le bâtiment de la cathédrale – l'abondance et la qualité des sources écrites, conservées aux Archives départementales de l'Hérault, permettent une évocation précise des lieux, des hommes qui y ont vécu et des activités qu'ils y ont pratiquées. Le XIV^e siècle, période privilégiée par la documentation, retient particulièrement l'attention, grâce notamment aux Statuts capitulaires de 1331, récemment édités.

Nota : À cause du confinement sanitaire dû à la Covid 19, cette présentation a été faite en visio-conférence.

L'évêché de Maguelone, dont a dépendu Montpellier au Moyen Âge, présente une singularité qui tient à la situation géographique de son siège, dans une île au milieu d'un étang du littoral méditerranéen. Une telle implantation devait durablement influencer l'organisation au quotidien de ceux qui y résidaient, en premier lieu les évêques et les chanoines qui s'y sont succédé tout au long des siècles médiévaux, et jusqu'au transfert du siège épiscopal à Montpellier en 1536. Avant de les présenter, tels que les sources nous permettent d'en cerner la présence et les activités, il est essentiel de s'attarder préalablement sur les lieux qui ont été leur cadre de vie.

1. Les lieux

La situation insulaire de l'évêché de Maguelone est tout à fait singulière lorsqu'on la compare à la plupart des implantations des cathédrales et de leur quartier canonial. Ce n'est pas le cas des monastères : on sait que certains ont été fondés dans des îles, en raison d'une volonté affirmée de favoriser un isolement propice à la prière, spécifique de la vocation monastique. Lérins, Noirmoutier, le Mont-Saint-Michel, pour ne citer que

quelques exemples, en apportent un témoignage éloquent. En revanche que le siège d'un évêché occupe une position insulaire est beaucoup plus rare. Il n'en existe que deux autres exemples : la cathédrale de Torcello, dans la lagune de Venise, et la cathédrale de Kirkwall, dans une île des Orcades, au nord de l'Ecosse. Pour la France, Maguelone est la seule cathédrale édifée dans une île avec un territoire diocésain continental.

Pourtant une situation aussi étrange n'a jamais été un obstacle pour le fonctionnement des institutions diocésaines, ni pour le déroulement normal de la vie religieuse liée à la fonction épiscopale et canoniale. Le diocèse de Maguelone n'est pas très étendu : une cinquantaine de kilomètres tout au plus séparent la cathédrale des paroisses les plus éloignées, au nord, autour de Ganges. Il fait partie de ces « petits » diocèses méridionaux, comme Agde ou Lodève, pour ne citer que les plus proches, où la distance à parcourir par les fidèles n'est pas un empêchement pour rejoindre aisément la cathédrale. L'accès à un lieu aussi isolé ne semble pas non plus poser problème à ceux qui souhaitent s'y rendre, que le déplacement se fasse en barque à travers l'étang, depuis Lattes ou à pied, via Villeneuve, en empruntant un pont de bois édifé au XI^e siècle, ouvrage dont l'entretien et la surveillance étaient placés sous la responsabilité d'un officier particulier du chapitre, le *pontanier*. Sauf bien sûr en cas de tempête, car le pont, peu élevé au-dessus du niveau de l'eau, était alors facilement submergé. Donc globalement une situation certes peu commode, mais pas non plus insurmontable¹ et une implantation tournée vers le continent, plus que vers la mer, dont on rappellera qu'elle est alors un espace répulsif, redouté, car de là viennent tous les dangers, notamment celui de la piraterie, qui a sévi à l'état endémique pendant tout le Moyen Âge.

Situer les lieux et retrouver la configuration des différentes parties de l'évêché, cadre de vie des chanoines au Moyen Âge, est une démarche aisée, grâce aux plans dessinés par les archéologues qui ont travaillé sur le site depuis le XIX^e siècle. On pourra se reporter par exemple à celui qui figure dans le livret rédigé par Robert Saint-Jean, présentant la cathédrale et son environnement² (figure 1).

Au centre se dresse la cathédrale romane, partagée entre les fidèles qui occupent la nef et le clergé auquel sont réservés le chœur et la tribune. La jouxtant : la tour de l'évêque, le cloître avec autour les espaces réservés aux chanoines, le réfectoire dans l'aile nord, la salle capitulaire dans l'aile orientale, au-dessus de la dortoir permettant un accès direct à la tribune pour la célébration des offices de nuit, le tout enserré dans une première enceinte, dite « des portes en fer », symbolisant également la clôture canoniale. Au-delà de cette première enceinte se répartissent les bâtiments annexes hors clôture, l'hôtellerie, l'aumônerie, la paneterie, la buanderie, l'infirmerie, le cimetière, l'ensemble étant entouré par une deuxième enceinte dite « des portes en bois ». Il y avait en effet

¹ Sur le site et ses contraintes, voir : Martine Ambert, « L'île de Maguelone : environnement et contraintes à l'époque médiévale », dans *L'évêché de Maguelone au Moyen Âge*, sous la dir. de Daniel Le Blévec et Thomas Granier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2005, p. 11-26.

² Robert Saint-Jean, *Maguelone, ancienne cathédrale Saint-Pierre*, Éd. Les Compagnons de Maguelone, 1988. Il s'agit d'une reconstitution et non d'un plan archéologique. Il a été réactualisé par Yves Esquieu, *Autour de nos cathédrales. Quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, CNRS Éditions, Paris, 1992, p. 84. Une présentation de l'île et de la cathédrale a été donnée par Jean-Loup Lemaître : « Une cathédrale en son île : Maguelone », dans *La cathédrale (XII^e-XIV^e siècle)*, Toulouse, Privat, 1995 (Cahiers de Fanjeaux 30), p. 79-95. L'étude architecturale de l'édifice a fait l'objet des travaux de Jean Valléry-Radot, « L'ancienne cathédrale de Maguelone », *Congrès archéologique de France, CVIII^e session, Montpellier 1950*, Paris, 1951, p. 60-89 et de Robert Saint-Jean, « Maguelone », dans *Languedoc roman*, La Pierre-qui-Vire, 1975 (La nuit des temps, 43), p. 226-244.

deux portes : à l'ouest la porte de l'Orme, au nord la porte de Villeneuve, d'où partait le chemin menant au pont.

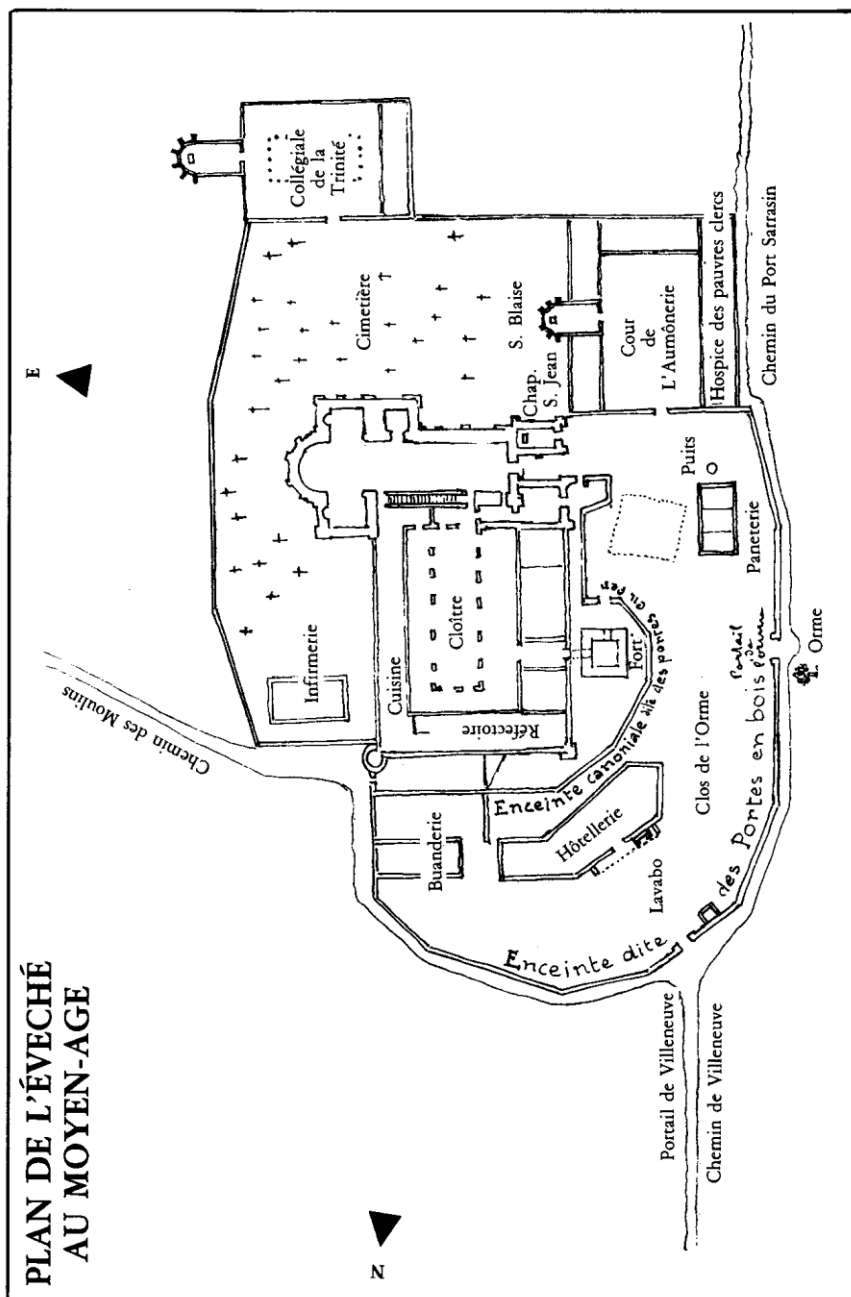


Figure 1 : Robert Saint-Jean, Maguelone, ancienne cathédrale Saint-Pierre, p. 10

Tout ou presque a disparu des bâtiments des chanoines, laissés à l'abandon après le transfert à Montpellier. Ce qui subsistait, notamment les parties fortifiées, fut démoli sur ordre de Richelieu, qui craignait que celles-ci ne servent de points d'appui à des

attaques venues de la mer. Seule l'église fut épargnée. Les vestiges subsistant des bâtiments claustraux servirent de carrière de pierre pour la construction au XVIII^e siècle du canal reliant, à travers l'étang, Sète au Rhône. Les fouilles ont seulement permis de retrouver quelques éléments du cloître. Il ne reste rien non plus des édifices annexes, sauf la chapelle Saint-Blaise, ancienne chapelle de l'aumônerie, reconstruite au XIX^e siècle par l'archéologue Frédéric Fabrège.

Sur ce personnage, qui fut membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier et fut l'un des premiers historiens de Maguelone, on renverra à la communication que lui a consacrée Gérard Cholvy dans la séance publique de l'Académie le 7 décembre 2015³. Fabrège fut un chercheur passionné ; pendant un demi-siècle il fouilla l'île, analysa les vestiges et publia des travaux sur lesquels ses successeurs purent s'appuyer pour approfondir le passé de ce mystérieux évêché disparu⁴. Les dernières recherches archéologiques en date ont été réalisées par Alexandrine Garnotel, Guy Barrauol et Claude Reynaud. Le chantier qu'ils ont conduit il y a une vingtaine d'années, avec l'aide d'une équipe d'étudiants de l'université Paul-Valéry, a mis au jour à l'est de la cathédrale romane une nécropole et une basilique funéraire du haut Moyen Âge⁵. Outre la publication scientifique de leur fouille, ils ont récemment mis à la disposition du grand public le résultat de leurs recherches, replacées dans la longue durée du passé maguelonais, dans un petit ouvrage, qui vient désormais remplacer en l'actualisant le livret qu'avait écrit en son temps Robert Saint-Jean⁶.

Mais pour la connaissance précise des lieux qui furent au Moyen Âge le cadre de la vie religieuse à Maguelone et du fonctionnement de l'institution épiscopale et canoniale, les sources archéologiques n'offrent qu'un apport modeste. Plus riches en informations sont les sources écrites, en particulier les documents provenant de l'évêché lui-même, conservées aujourd'hui aux Archives de l'Hérault⁷. Elles ont été largement exploitées par les érudits dès le XIX^e siècle et une partie d'entre elles a fait l'objet d'éditions au début du XX^e siècle, en particulier le *Bullaire de Maguelone*, édité par les abbés Julien Rouquette et Augustin Villemagne, avec une préface de Frédéric Fabrège⁸, et le *Cartulaire de Maguelone*, dont la publication en plusieurs fascicules, commencée par Augustin Villemagne et achevée par Julien Rouquette, s'est étalée entre 1900 et 1924⁹. Ces éditions, très utiles, aujourd'hui facilement accessibles puisqu'elles sont consultables en ligne, ne doivent pas empêcher de recourir aux documents eux-mêmes, conservés en originaux ou en copie dans le riche fonds de Maguelone, car tout n'a pas été publié. Les chercheurs dont nous venons de citer les noms se sont essentiellement intéressés à la période de gloire et de splendeur de Maguelone, les XII^e et XIII^e siècles.

³ Gérard Cholvy, « Frédéric Fabrège (1842-1915). De Montpellier à Maguelone », *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Communications présentées en 2015*, p. 377-393.

⁴ Frédéric Fabrège, *Histoire de Maguelone*, Paris, A. Picard & fils ; Montpellier, F. Seguin, 3 t., 1894-1911. Voir Jean-Claude Richard, « Maguelone, petite île, grand passé », *Archéologia*, n° 23, juillet-août 1968, p. 50-55.

⁵ Guy Barrauol et Alexandrine Garnotel, « Une église funéraire paléochrétienne à Maguelone », dans *L'évêché de Maguelone au Moyen Âge*, op. cit., p. 27-34.

⁶ Guy Barrauol, Alexandrine Garnotel et Claude Reynaud, *Maguelone, de l'Antiquité à nos jours. Histoire, archéologie, environnement*, Éd. Les Compagnons de Maguelone, 2017.

⁷ Archives départementales de l'Hérault, série G.

⁸ Julien Rouquette et Augustin Villemagne, *Bullaire de l'Église de Maguelone*, Paris, Picard Fils ; Montpellier, Louis Vallat, 2 tomes, 1911-1914.

⁹ Augustin Villemagne et Julien Rouquette, *Cartulaire de Maguelone*, Montpellier Louis Vallat et Chez l'auteur, 1900-1927. L'abbé Rouquette devait largement utiliser ses dépouillements pour son *Histoire du diocèse de Maguelone*, Vic-la-Gardiole, Chez l'auteur, 1921 ; réimpr. avec une préface de Jean-Claude Richard, Lacour Éditeur, Nîmes, 1996.

La fin du Moyen Âge, le XIV^e siècle en particulier, a beaucoup moins passionné les éditeurs de textes. Il faut dire que Maguelone avait été, entre la fin du XII^e et la fin du XIII^e siècle, un grand foyer de rayonnement spirituel et intellectuel, un lieu d'études notamment de droit canonique, en lien avec les écoles montpelliéraines¹⁰. Le chapitre a été une pépinière d'évêques et de prélats qui, après leur canonicat, ont occupé des sièges épiscopaux ou abbaciaux, en Languedoc et en Provence, à Arles, à Avignon. Parmi les figures marquantes qui ont alors illustré le chapitre de Maguelone, citons Hugues de Miramar, juriste et théologien, devenu ensuite chartreux, auteur d'un célèbre traité de spiritualité, le *Liber de miseria hominis*, ou encore avant lui Pierre de Castelnau, qui après avoir été chanoine de Maguelone et archidiacre, devint cistercien à Fontfroide, puis légat du pape Innocent III en Languedoc, fut à la pointe de la lutte contre l'hérésie. Son meurtre à Saint-Gilles en janvier 1208 a été l'événement déclencheur de la croisade contre les Albigeois.

Mais à partir du XIV^e siècle l'évêché de Maguelone perd un peu de son éclat. Son rôle à l'échelle de la chrétienté devient plus modeste, avec des évêques souvent absents, un chapitre en proie aux dissensions internes. De fait, comme tous les évêchés du Midi, Maguelone entre dans la mouvance de la papauté, désormais installée à Avignon.

2. Évêques et chanoines

L'installation du siège apostolique à Avignon au début du XIV^e siècle va faire en effet de Maguelone, en raison de sa proximité géographique, un évêché convoité par les prélats de la curie pontificale. D'autant qu'en dépit de ses dimensions modestes, comme on l'a vu, l'évêché ne manque pas d'atouts et donc d'attraits : c'est aussi une seigneurie qui confère à son détenteur une autorité dépassant la seule dimension religieuse de la fonction car touchant ainsi au domaine politique et économique. Depuis les privilèges accordés par Urbain II à la fin du XI^e siècle, plaçant notamment Maguelone sous la protection directe de la papauté, le pouvoir temporel des évêques n'a cessé de s'affirmer sur la région. Ils sont comtes de Melgueil et de Montferrand. Ils sont surtout seigneurs d'une partie de la ville de Montpellier. Ce secteur urbain, situé à l'est, appelé Montpelliéret, s'organise autour du palais épiscopal, la Salle-l'Évêque. Les prélats en font progressivement leur lieu de résidence principal, plus agréable pour vivre que la tour froide et humide de l'île de Maguelone. C'est de là qu'ils gouvernent le diocèse, qu'ils rendent la justice, qu'ils reçoivent les hôtes de marque et gèrent les affaires, car l'évêché détient des revenus économiques substantiels : outre la dîme, outre les revenus agricoles venant de son patrimoine foncier, il possède des salines, des droits de pêche et des péages sur les bateaux naviguant sur l'étang. Compte tenu de l'important trafic de marchandises transitant par le port de Lattes c'est toute une partie du commerce maritime de Montpellier, à l'entrée comme à la sortie, qui est ainsi sous le contrôle financier des évêques de Maguelone¹¹.

Enfin, l'évêque exerce une certaine autorité sur l'université, en particulier sur les jurys d'examen et la collation des grades. Mais au XIV^e siècle son pouvoir à cet égard est de plus en plus battu en brèche par les aspirations à plus d'autonomie, tant de la part

¹⁰ Jacques Verger, « Les évêques de Maguelone et les universités de Montpellier (XII^e-XIV^e siècles) », dans *L'évêché de Maguelone au Moyen Âge*, op. cit., p. 117-130.

¹¹ Henri Vidal, dans *Le diocèse de Montpellier*, sous la dir. de Gérard Cholvy, Éditions Beauchesne, Paris, 1976, partie II : « Le Moyen Âge », p. 35-104 ; Jean-Arnault Dérens, « La cathédrale et la ville : Maguelone-Montpellier (XIII^e-XIV^e siècle), dans *La cathédrale (XII^e-XIV^e siècle)*, op. cit., p. 97-117.

des médecins que de celle des juristes. C'est un sujet bien connu, sur lequel de nombreux travaux ont été publiés, auxquels il suffit de renvoyer¹².

Ainsi, tant dans le domaine religieux que sur le plan économique et politique, l'évêché de Maguelone est une puissance de premier ordre dans la région, puissance qu'il partage en partie avec le chapitre, puisque traditionnellement au Moyen Âge, les revenus d'un évêché sont divisés en deux, la mense épiscopale et la mense canoniale, selon une répartition qui a souvent fait l'objet de disputes et de contestations entre les deux parties, dans tous les diocèses de la chrétienté.

La liste des évêques au XIV^e siècle nous livre des noms de personnages qui tous, d'une manière ou d'une autre, sont liés à la cour pontificale. Pour chacun d'eux, leur nomination au siège de Maguelone a été une étape importante dans leur carrière ecclésiastique. Dès 1306, c'est Clément V qui choisit le titulaire. Prenant prétexte de la mésentente régnant au sein du chapitre, les chanoines, divisés, n'arrivant pas à se mettre d'accord pour donner un successeur à Gaucelm de la Garde et ayant laissé l'évêché vacant pendant plusieurs mois du fait de leurs querelles, le pape désigne un prélat choisi en dehors du chapitre, Pierre de Lévis-Mirepoix (1306-1309). Chanoine de Notre-Dame de Paris, proche du roi de France, ce nouvel évêque appliqua avec zèle à Montpellier et dans le diocèse la politique anti-juive de Philippe le Bel. Il prit à cœur, également, de suivre à la lettre les consignes royales lors de l'affaire des Templiers, bien que le seigneur de Montpellier soit encore à cette date le roi de Majorque Jacques II, qui leur était davantage favorable.

Quoi qu'il en soit, le siège de Maguelone va désormais tomber dans la réserve pontificale, les chanoines perdant leur prérogative d'élire eux-mêmes leur évêque. Hommes de curie, les évêques de Maguelone du XIV^e siècle furent souvent absents car exerçant une fonction au palais d'Avignon ou chargés de mission par le pape¹³. Pierre de Lévis-Mirepoix ne resta en place que trois ans, avant d'être transféré à l'évêché de Cambrai, plus proche de ses intérêts politiques. Certains ne firent que passer comme Gaillard Saumate (1317-1318), qui ne resta qu'un an, avant d'être promu à l'archevêché d'Arles. André Frédol, qui occupe en théorie le siège épiscopal de 1318 à 1328, n'a séjourné à Maguelone ou à Montpellier tout au plus que quelques dizaines de jours pendant tout son épiscopat, la gestion des affaires du diocèse étant alors assurée par le prévôt du chapitre et les archidiacres.

Cet absentéisme chronique ne pouvait que favoriser chez les chanoines l'indiscipline, la dissipation et la négligence dans l'exercice des charges et des offices. C'est avec l'intention d'y mettre fin qu'en 1328, à la mort d'André Frédol, le pape Jean XXII nomma Jean de Vissec à la tête du diocèse. Docteur en droit canonique, lui-même ancien chanoine de Maguelone et ancien prévôt du chapitre, Jean de Vissec avait été appelé à la curie pour occuper les fonctions d'auditeur de la Rote (juge au tribunal pontifical). Dès son installation à Maguelone il va s'atteler à la rude tâche de réformer le chapitre en rédigeant de nouveaux statuts. On reviendra dans la troisième partie sur ce document que l'on a conservé dans son intégralité et qui fournit quantité d'informations sur le fonctionnement du chapitre et son cadre de vie.

On ne s'attardera pas outre mesure sur la succession épiscopale après Jean de Vissec. Quelques figures s'en détachent cependant, en particulier celle d'Arnaud de Verdale (1339-1352), qui fut un collaborateur apprécié du pape Benoît XII, chargé par

¹² On se reportera en particulier aux nombreux travaux d'André Gouron, synthétisés dans son chapitre : « Deux universités pour une ville », dans *Histoire de Montpellier*, sous la dir. de Gérard Cholvy, Toulouse, Privat, 1984, p. 103-125, ainsi qu'à Jacques Verger, *op. cit. supra* note 10.

¹³ Anne-Marie Hayez, « Le diocèse de Maguelone au temps des papes d'Avignon », dans *L'évêché de Maguelone au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 63-90.

celui-ci de la réforme des chanoines et des cisterciens, tout en s'intéressant à son diocèse, malgré ses fonctions à la curie¹⁴. Afin de bien assurer les fondements juridiques du temporel de son évêché, il entreprit la réalisation du Cartulaire de Maguelone, à partir des chartes, et élabora un Catalogue des évêques ses prédécesseurs, deux œuvres majeures dans lesquelles ont puisé abondamment par la suite tous les historiens de Maguelone. Son successeur Ardouin Aubert (1352-1353) était le neveu du pape Innocent VI qui le fit cardinal. Passé directement et rapidement de son évêché à la pourpre, ce prélat devait porter à la curie le titre de « cardinal de Maguelone ». Gaucelme de Déaux (1367-1373), ancien abbé de Psalmodi, devenu évêque de Nîmes et trésorier d'Urbain V, fut transféré sur le siège de Maguelone lors du séjour du pape à Montpellier en 1367. Il fut spécialement chargé par celui-ci de surveiller les travaux des deux collèges qu'il avait fondés, le collège Saint-Benoît-Saint-Germain et le collège des Douze Médecins¹⁵.

Même l'exercice d'un office au sein du chapitre a pu être un marche-pied important pour faire carrière au sein de l'Église. Un cas emblématique est celui de Raimond de Canillac. Docteur *in utroque jure* de l'université de Montpellier (c'est-à-dire docteur à la fois en droit civil et en droit canonique), chanoine puis prévôt de Maguelone, avant de devenir abbé de Conques, puis archevêque de Toulouse, enfin cardinal, il fut un des négociateurs du traité de Brétigny entre la France et l'Angleterre en 1360. Il fut chargé de prélever en Languedoc les sommes destinées à payer la rançon du roi de France Jean le Bon, prisonnier à Londres après sa capture par les Anglais à la bataille de Poitiers. Raimond de Canillac fut pressenti au conclave de 1362 pour succéder à Innocent VI, mais c'est finalement son compatriote Guillaume Grimoard qui l'emporta et devint Urbain V. Comme on va le voir, en tant que prévôt de Maguelone, il collabora avec Jean de Vissec à la rédaction des statuts capitulaires. À la fin de sa vie, au terme d'une carrière prestigieuse, Raimond de Canillac n'oublia pas Maguelone, où il avait débuté cette carrière comme simple chanoine. Dans son testament, il fonda près de la cathédrale Saint-Pierre une chapelle dédiée à la Sainte-Trinité, où il demanda à être inhumé. Desservie par un collège de prêtres, la chapelle fut détruite lors des guerres de religion. Le tombeau du cardinal fut alors transféré à l'intérieur de la cathédrale.

La famille de Canillac devait donner deux évêques au siège de Maguelone : Pierre, frère de Raymond, d'abord abbé de Montmajour, puis évêque de Saint-Pons-de-Thomières, avant d'être transféré à Maguelone en 1361. Il mourut la même année, sans doute lors de l'épidémie de peste, qui faisait alors des ravages. Lui succéda un de ses cousins, Déodat, ancien moine de l'abbaye d'Aniane (1361-1367).

Pour l'essentiel les évêques de Maguelone du XIV^e siècle, comme les chanoines, sont issus des familles de la petite aristocratie méridionale. Fils cadets, donc exclus de l'héritage familial, ils sont voués à l'Église dès leur plus jeune âge et l'on veille à leur donner une formation de qualité, d'abord dans les écoles cathédrales puis à l'université. Ce sont les études juridiques, notamment en droit canonique, bien plus que la théologie, qui sont les plus prisées car elles fournissent les meilleurs atouts pour obtenir une charge,

¹⁴ Sur ce prélat, qui mériterait qu'on lui consacre une biographie détaillée, voir la notice « Arnaud de Verdale », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 4, Paris, 1930, col. 4327-438 ; notice « Arnaud de Verdale », dans *Dictionnaire de biographie française*, t. 4, Paris, 1939, col. 841-843 ; Franz Felten, « Benoît XII, Arnaud de Verdale et la réforme des chanoines », dans *Le monde des chanoines (XI^e-XIV^e s.)*, Privat, Toulouse, 1989 (*Cahiers de Fanjeaux* 24), p. 309-339.

¹⁵ Daniel Le Blévec, « Urbain V et Montpellier », dans *Montpellier au Moyen Âge. Bilan et approches nouvelles*, éd. Lucie Galano et Lucie Laumonier, Turnhout, Brepols, 2017 (*Studies in European Urban History*, 40), p. 205-216.

en particulier un canonicat au sein d'un chapitre. Beaucoup de ces jeunes nobles ont obtenu leurs grades à l'université de Montpellier. Devenus chanoines, leur ambition est de gravir les échelons de la hiérarchie ecclésiastique en obtenant des bénéfices, des prieurés, des charges diverses et rémunératrices, les plus ambitieux espérant obtenir une fonction dans l'un des nombreux services de la curie pontificale, à Avignon. Dans chacune de leurs charges ils servent bien entendu les intérêts de leur famille, veillant en particulier à l'ascension de leurs cousins et neveux. Le « népotisme » est alors admis et pratiqué par tout le monde, y compris les prélats et les papes les plus austères et les plus soucieux de réforme comme le furent Innocent VI et Urbain V.

Pour en revenir plus spécialement à Maguelone, on sait qu'au XIV^e siècle le chapitre est constitué d'une soixantaine de chanoines, le nombre de 60 ayant pu varier de quelques unités selon les périodes. Par exemple en 1331 lors de la rédaction des statuts, ils sont au nombre de 58. La majorité, 36, sont des chanoines dits « claustraux » (ceux qui vivent dans le cloître) résidant sur place dans l'île et menant la vie commune selon la règle de saint Augustin. Les autres, donc 22, sont dispersés dans le diocèse pour assurer la desserte liturgique et spirituelle des prieurés paroissiaux dépendant directement du chapitre, comme par exemple Baillargues, Castries, Fabrègues, Frontignan, Lavérune, Lunel, Pignan. Parmi eux : les deux chanoines en charge des deux églises de Montpellier les plus importantes, l'église paroissiale Saint-Firmin et l'église Notre-Dame des Tables.

On s'intéressera aux chanoines claustraux, ceux qui vivent à Maguelone, et l'on s'appuiera pour cela sur un document plusieurs fois mentionné précédemment, les statuts de Jean de Vissec de 1331.

3. L'enseignement d'un texte normatif : les statuts capitulaires de 1331

Dès son arrivée sur le siège de Maguelone, Jean de Vissec va s'atteler à la tâche de préparer de nouveaux statuts pour un chapitre qu'il connaissait bien puisqu'il en avait été le prévôt avant d'être appelé à Avignon comme auditeur de la Rote. Il s'agissait pour lui, après une période de troubles et de dissensions, de préciser les droits et les devoirs des chanoines claustraux, plus spécialement ceux des dignitaires et officiers.

Jean de Vissec va y travailler pendant presque trois ans, aidé par Raymond de Canillac. Lui-même docteur en droit canonique, Jean de Vissec savait qu'il pouvait compter sur les éminentes qualités juridiques de son prévôt. C'est à l'occasion du synode de la Toussaint, les 4 et 5 novembre 1331, que ces statuts furent promulgués. Ils constituent par leur ampleur et leur précision une documentation exceptionnelle. Ils sont conservés aux Archives de l'Hérault, dans le fonds du chapitre, sous la forme d'un registre de 76 folios¹⁶ (figure 2).

Ce document n'avait pas échappé au XIX^e siècle à la sagacité d'Alexandre Germain. Professeur d'histoire à la faculté des Lettres, dont il fut le doyen pendant 20 ans, Germain a été l'auteur de nombreux travaux historiques sur Montpellier au Moyen Âge. En 1869, il consacra une étude à l'évêché de Maguelone, publiée par la Société archéologique de Montpellier¹⁷. Parmi les pièces justificatives il donnait une première transcription des statuts, accompagnée d'une traduction libre et d'un commentaire. Ce travail a été peu connu et surtout peu utilisé, en dehors de quelques chercheurs comme

¹⁶ Archives départementales de l'Hérault, G 1813.

¹⁷ Alexandre Germain, *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines. Étude historique et archéologique*, Montpellier, Publications de la Société archéologique de Montpellier, 1869.

Robert Saint-Jean et Henri Vidal qui lui consacre quelques lignes rapides dans l'*Histoire du diocèse de Montpellier*. Il est vrai que la transcription de Germain est loin d'être un travail d'édition rigoureux : elle est dépourvue de notes érudites, de tout index et de tout glossaire, en dépit de la richesse du vocabulaire occitan dont le texte est truffé. Enfin le

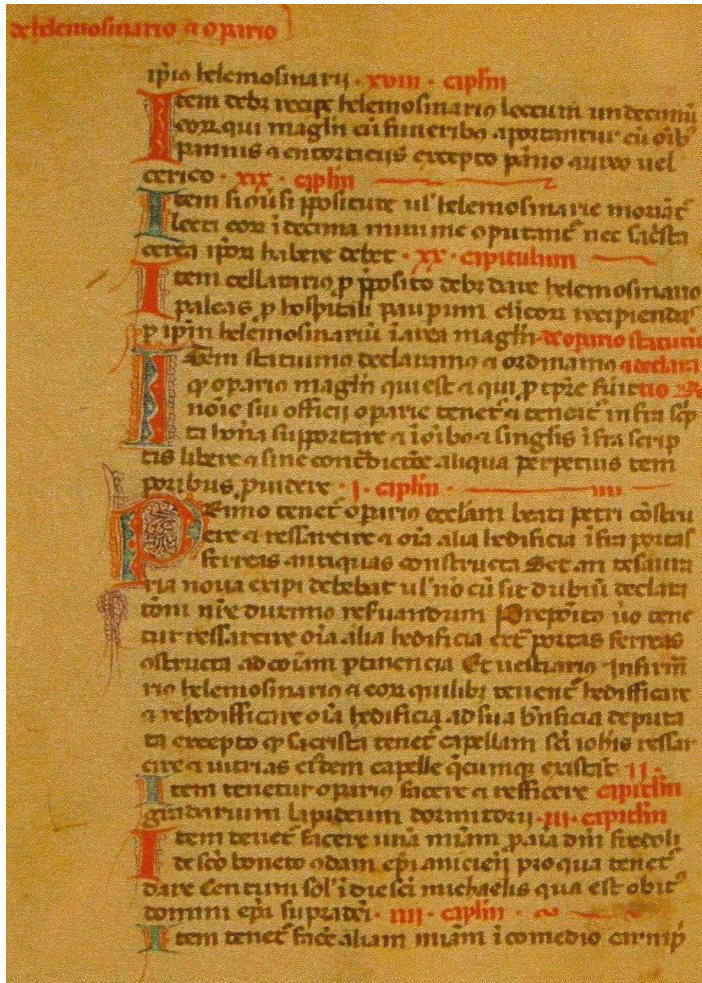


Figure 2 : Statuts de 1331. Dispositions relatives à l'aumônier. Archives départementales de l'Hérault, G 1813, fol. 61v (cliché J. Théry).

commentaire qu'il en fait n'est pas exempt de quelques dérapages verbaux de la part d'un adepte de l'histoire positiviste du XIX^e siècle, telle qu'elle était notamment enseignée à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, où Germain fut l'élève de Michelet. Son anticléricisme transparaît quelquefois. Une nouvelle édition, répondant

mieux aux critères scientifiques actuels, était nécessaire. Elle a été entreprise par Jean-Loup Lemaître et publiée en 2009¹⁸.

C'est donc à cette édition qu'il convient désormais de se référer, d'autant qu'elle a été complétée par un document récemment retrouvé aux Archives du Vatican, à savoir le testament de Jean de Vissec, document totalement inconnu jusque-là¹⁹. Il a été rédigé le 1^{er} août 1334, à Montreuil-sous-Bois, près de Paris, où le prélat s'était rendu pour accomplir une mission diplomatique auprès de roi de France. Il comprend une quarantaine de dispositions, parmi lesquelles de nombreux legs en faveur du chapitre collectivement et de plusieurs chanoines en particulier : des livres, des objets et des vêtements liturgiques essentiellement, l'évêque choisissant d'être enseveli dans la cathédrale de Maguelone auprès, nous dit-il, de son prédécesseur Gaucelm de La Garde.

Les statuts proprement dits s'intéressent uniquement à un certain nombre de responsables du chapitre, dignitaires et officiers, dont ils définissent les prérogatives, les compétences et les tâches spécifiques dans l'organisation au quotidien de la vie canoniale : le prévôt, le cuisinier, le responsable du vestiaire, l'infirmier, l'aumônier, l'ouvrier, le sacristain et le pontanier.

Le *prevôt* occupe les fonctions les plus importantes. Les dispositions qui le concernent couvrent plus du tiers de l'ensemble. Ce dignitaire a essentiellement en charge l'administration du temporel du chapitre. De ce fait il s'occupe de l'approvisionnement en nourriture, en particulier en pain et en vin, en abondance disent les statuts, non seulement pour les chanoines mais également pour leurs serviteurs, les hôtes reçus, les amis et les parents des chanoines qui viennent les visiter, les pauvres clercs de passage. Le pain doit être « de pur froment et sans aucun mélange d'orge ». Le vin doit être « pur, franc, non frelaté, sain et sans aigreur ». Le prévôt doit également s'occuper d'approvisionner la maison en légumes, légumineuses et fruits secs, et en farine pour faire le pain.

Il est aidé dans sa tâche par plusieurs officiers secondaires, eux-mêmes issus du chapitre, le cellérier, le camérier, le réfectoier. Le *cellérier* est plus spécialement chargé de la domesticité, qu'il inspecte régulièrement et qu'il corrige si nécessaire. Il remplace le prévôt en cas d'absence. Le *réfectoier*, comme son nom l'indique, a la responsabilité de la table des chanoines au réfectoire. Il est logiquement en contact permanent avec le *cuisinier*, qui fait l'objet de 84 chapitres dans les statuts, témoignage de l'importance, pour lui aussi, de la fonction qu'il remplit. Il doit veiller à la préparation des repas des chanoines en organisant les menus en fonction des jours de la semaine rythmés par le temps liturgique, prévoyant donc les jours de jeûne et d'abstinence.

Le *responsable du vestiaire* est chargé de pourvoir en vêtements ses confrères. Deux fois par an, à Pâques et à la Toussaint, il leur fournit des habits neufs. Il a sous ses ordres un tailleur, un cordonnier et un serviteur qui réunit tous les 15 jours les effets sales et décousus, à charge pour lui de les déposer, bien lavés et reprisés, sur le lit de chaque chanoine.

L'*infirmier* est responsable de la santé de ses confrères. Il a à sa disposition toutes sortes de remèdes, conformes à la pharmacopée du temps : huile, eau de rose ou de violette, vin de mûres, amandes, sirops, emplâtres, etc. Les malades sont hébergés à l'infirmierie, où ils ont des lits à leur disposition, mangent une nourriture choisie, encore plus fournie et délicate que celle du réfectoire, pourtant déjà d'une rare qualité. Ils ont droit notamment à de la volaille, élevée dans une basse-cour spéciale et préparée par un

¹⁸ *Les statuts de Jean de Vissec pour le chapitre de Maguelone (1331)*, publiés par Jean-Loup Lemaître, avec la collaboration de Daniel Le Blévec, Paris, Honoré Champion, 2009 (Bibliothèque de l'École Pratique des Hautes Études, sciences historiques et philologiques, t. 346).

¹⁹ *Ibidem*, p. XXIII-XXXII.

cuisinier particulier. Si nécessaire on fait appel à un médecin ou à un chirurgien de Montpellier pour les soigner. Parmi les soins prodigués on trouve mentionnée bien sûr la saignée, pratique courante au Moyen Âge dans toutes les communautés religieuses, aussi bien pour les malades que pour les sujets sains qui devaient régulièrement s'y soumettre.

L'*aumônier* est responsable de l'hospitalité et de l'assistance. Il distribue de la nourriture aux pauvres de passage, quotidiennement après vêpres. Dans l'aumônerie, il tient des lits disponibles pour leur hébergement, s'ils sont fatigués ou doivent passer la nuit dans l'île.

Le chanoine *ouvrier* est préposé à l'entretien et à la réparation de la cathédrale et des autres bâtiments.

Le *sacristain* est chargé du mobilier liturgique, vaisselle sacrée, vêtements, luminaire. Il veille à ce que soient fabriqués en quantité suffisante les cierges, les chandelles et l'huile pour les lampes, nécessaires aux célébrations des offices. Il doit s'occuper également des funérailles des chanoines défunts et de celles des fidèles qui ont demandé et obtenu d'être inhumés dans le cimetière de Maguelone.

Enfin le *pontanier* a pour mission d'entretenir et de réparer le pont de bois reliant l'île à Villeneuve, responsabilité essentielle puisque l'ouvrage, en dépit de sa fragilité, assure la liaison principale entre Maguelone et le reste du diocèse, notamment avec Montpellier.

Afin de pouvoir remplir du mieux possible sa fonction, chaque officier bénéficie des revenus d'une ou plusieurs églises rattachées à la mense capitulaire, en plus des distributions régulières, dont tous les chanoines sont les destinataires, de la part du prévôt.

Les statuts abondent en informations sur la vie religieuse et la liturgie pratiquée lors des célébrations, puisque telle est la fonction principale des chanoines. Si les chanoines prieurs étaient autorisés à quitter l'île pour desservir les églises paroissiales qui leur avaient été affectées, en revanche les chanoines claustraux, soumis à la vie commune selon la règle de saint Augustin, devaient demeurer en permanence à Maguelone pour célébrer les offices. La cathédrale de Maguelone offre cette autre particularité d'avoir une tribune, édiflée au-dessus de la première partie de la nef. C'est là que se répartissent les stalles des chanoines et les bancs des petits clercs. Ils y accèdent par un escalier droit, montant depuis la nef, pris dans l'épaisseur du mur, sauf pour les deux offices de nuit, *matines* et *laudes*, car ils peuvent alors s'y rendre directement depuis leur dortoir en empruntant la galerie haute du cloître. Les heures canoniales, au nombre de huit, rythment la vie des chanoines, de jour comme de nuit, de semaine en semaine, de mois en mois et d'année en année, de façon immuable, sans qu'aucun événement ne vienne en modifier le cours. La prière perpétuelle est en effet la raison d'être des chanoines, comme du reste celle des moines avec qui ils partagent cette vocation.

Le premier office de jour est *prime*. Après quoi les chanoines se retrouvent dans la salle capitulaire pour entendre la lecture d'un passage de la règle de saint Augustin et participer à une discussion sur les affaires en cours. Les tâches de la journée sont ensuite réparties. La réunion s'achève par une lecture spirituelle, puis chacun part vaquer à ses occupations. Au milieu de la matinée, les chanoines se retrouvent pour *tierce*, office immédiatement prolongé par la célébration de la messe. Celle-ci est suivie d'un temps consacré aux études : théologie, Écriture sainte, droit canonique, histoire de l'Église. Pour ce travail intellectuel, les chanoines disposent d'une riche bibliothèque, les livres étant soit attachés à des pupitres par des chaînes, soit rangés dans des armoires dont la responsabilité incombe à l'*armarius*. À midi, les chanoines retournent à la cathédrale pour l'office de *sexe*. Vient ensuite le repas, pour lequel les statuts abondent en détails. Le repas est suivi de l'office de *nones*. Chacun va ensuite accomplir les activités

correspondant à sa fonction, jusqu'à ce qu'en fin d'après-midi, on se réunisse de nouveau dans la cathédrale pour célébrer *vêpres*, office suivi du souper, puis vient *complies*, après quoi on se rend au dortoir pour le repos nocturne.

Le dortoir des chanoines ayant totalement disparu comme les autres bâtiments canoniaux, il faut se le représenter, ainsi que l'évoquent les statuts, sous l'aspect d'une longue salle, avec une allée centrale. De part et d'autre s'ouvriraient les petites cellules individuelles où chaque religieux disposait d'un lit de bois, trois matelas, deux oreillers de plume, deux couvertures et les draps. Cette allée était éclairée par des lampes qui brûlaient toute la nuit.

Bien d'autres sujets mériteraient un développement à partir de l'étude de ces statuts, tant ils sont riches d'informations de toutes sortes. C'est le cas en particulier de l'aumône et de l'hospitalité, ou de la relation entre l'évêché et la ville de Montpellier, ou encore des études avec l'école du cloître, la bibliothèque et la formation des petits clercs. Nous achèverons ce propos en évoquant ce que le document nous apprend sur la nourriture des chanoines, un thème abondamment développé.

Pour pouvoir assumer les fatigues corporelles auxquelles sont soumis les organismes des religieux, avec les levers nocturnes, les longues heures passées à chanter l'office et les activités de la journée, il est admis qu'une alimentation reconstituante leur soit administrée. L'aspect alimentaire des statuts occupe donc de nombreuses dispositions, témoignant de l'importance que tient la nourriture dans la vie quotidienne à Maguelone. Le moins que l'on puisse dire est que nos chanoines sont loin d'être des adeptes de l'ascèse telle qu'elle est à l'honneur dans les monastères. C'est une nourriture abondante, variée et de qualité. On a vu que c'est au prévôt qu'il incombe de veiller à l'approvisionnement en denrées alimentaires. Les provisions sont entreposées dans le cellier et dans la cuisine. Elles doivent toujours être en quantité suffisante. Le cuisinier, avant son entrée en charge, doit prêter serment devant le chapitre de ne jamais servir quoi que ce soit d'avarié et de faire les portions individuelles suffisamment avantageuses « selon l'usage ». Il faut en particulier assez de farine de froment disponible pour offrir chaque jour à chaque chanoine un pain pesant 2 livres et demie, soit environ 1,2 kg. Ce pain est fabriqué sur place, cuit dans le four du chapitre quatre fois par semaine. L'eau utilisée pour la fabrication de la pâte provient d'un puits situé près du four, dont l'entretien est à la charge du prévôt.

Les chanoines ne sont pas soumis à l'interdit carné, à l'inverse des moines. La viande est donc présente, en abondance, sauf les jours d'abstinence, c'est-à-dire pendant l'Avent, pendant le Carême, ainsi que tous les mercredis et les vendredis de l'année et parfois aussi le samedi. Il s'agit essentiellement de viande de mouton, que l'on sert tantôt fraîche, tantôt salée, plus rarement du porc ou du bœuf. S'y ajoutent les légumes, le fromage et les fruits.

Les jours d'abstinence (mercredi, vendredi et certains samedis), pendant l'Avent et le Carême, la viande est remplacée par du poisson frais. Harengs, anguilles et muges sont pêchés dans l'étang. Toutefois la crainte de manquer incite le cuisinier à en entreposer au saloir, afin de pouvoir en consommer sans difficulté toute l'année. Une fois par semaine, sauf le vendredi, les chanoines ont droit en plus à des œufs, à raison de 5 par chanoine. Mais s'ils le souhaitent, ils peuvent en demander deux en supplément. En tout temps, le cuisinier fournit des épices pour assaisonner les mets, en particulier du poivre et du gingembre.

À cette organisation valable pour le temps ordinaire viennent s'ajouter dans le calendrier culinaire des religieux des dispositions spécifiques d'une part les jours de fêtes, d'autre part les jours dits « de miséricorde », censés venir adoucir l'austérité des observances canoniales, austérité pourtant toute relative. Ainsi, à chaque jour de fête solennelle correspond un menu particulier. Des festins plantureux sont prévus à Noël, à

l'Épiphanie, pendant le temps pascal, à l'Ascension, où les chanoines se voient offrir par exemple de l'esturgeon, à la Pentecôte et la Saint-Augustin le 28 août.

Doit-on déduire de la lecture d'un tel régime alimentaire que les chanoines de Maguelone étaient des privilégiés ? Faut-il reprendre à notre compte le jugement sévère et un peu sarcastique d'Alexandre Germain lorsqu'il parle à propos du chapitre de Maguelone d'un « petit monde sacerdotal, familiarisé de longue date avec les aises de la vie » ? Pourtant dans d'autres passages, *a contrario*, Germain s'extasie sur l'ardeur religieuse de la communauté maguelonaise. Il ne tarit pas d'éloges en évoquant l'engagement charitable de ces religieux, qui accueillent avec générosité et bienveillance les hôtes de passage, les pauvres passants, qu'ils reçoivent dans leur aumônerie et dont ils lavent les pieds le jour du Jeudi-Saint, comme le Christ le fit avec ses apôtres. Ils reçoivent tous les voyageurs, sans exclusive, les femmes comme les hommes, et même les juifs. Ils accueillent les lépreux, auquel un chapitre est consacré. On ne peut donc qu'avoir une impression contrastée, en évitant en tout cas tout jugement de valeur, ce qui ne relève pas de la démarche de l'historien. En revanche, ce dont l'historien peut se féliciter, c'est de pouvoir disposer d'une telle source pour brosser un tableau fourmillant de détails, quasi exhaustifs, sur la vie d'une communauté canoniale à la fin du Moyen Âge.

Se pose comme toujours, lorsqu'on est confronté à des textes normatifs comme celui-ci, la question de leur adéquation à la réalité et celle de leur application. Il semble que compte tenu de l'extrême précision des dispositions prises, qui confine souvent à la minutie, ces statuts renvoient bien à une situation réelle, vécue sans doute depuis longtemps, à une réalité qu'ils ne font que confirmer ou plutôt qu'en normaliser des aspects sans doute restés jusque-là un peu flous. Sachons gré par conséquent à ce duo d'éminents hommes d'Église, que furent Jean de Vissec et Raymond de Canillac, pour avoir entrepris un tel travail. Et sachons gré au hasard de nous avoir permis de les conserver jusqu'à aujourd'hui afin de comprendre le fonctionnement intime de cette microsociété que fut le chapitre de Maguelone à la fin du Moyen Âge.